

**ASSOCIATION POUR LA COMMUNICATION NONVIOLENTE
ADHÉSION ANNÉE 2015**

Pour adhérer ou renouveler son adhésion il suffit de remplir le formulaire ci-dessous, et de le renvoyer accompagné du règlement correspondant ou bien de se rendre sur le site internet.

L'adhésion porte sur l'année civile et permet de participer aux décisions de l'ACNV à travers son Assemblée Générale et ses différents cercles de réflexion et d'action en région (notamment Rhône-Alpes et Paris) et au niveau national.

Pour les régions constituées en association (à ce jour la Région Rhône-Alpes), l'adhésion **est simultanée** à l'association régionale, et à l'association nationale : 50% de votre cotisation est reversée à votre association régionale.

BULLETIN

À retourner à : ACNV – 3 PLACE JEAN-JAURÈS – 42000 – SAINT-ÉTIENNE

Mme Mr Association ou entreprise : *libellé ou raison sociale*

NomPrénom.....

Adresse.....

.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone fixe.....Téléphone mobile.....

Courriel.....

Adhésion

Je souhaite adhérer à l'ACNV pour l'année 2015
Montant minimum : individuel : 20 € ; association : 50 € ; entreprise : 100 €
Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui non

Don

Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV en plus de mon adhésion
 Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV mais ne souhaite pas adhérer
 Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui non

Si vous êtes imposable, 66 % du don effectué (par les particuliers) est déductible des impôts à concurrence de 20 % du revenu imposable. Ainsi, par exemple, si vous souhaitez donner 30 €, vous pouvez donner 90€ car l'État vous rembourse 60 €. Nous vous enverrons un reçu fiscal.

Modalités de règlement

Il y a plusieurs moyens de nous adresser de l'argent. Le **virement automatique** est celui que nous privilégions pour contribuer dans le temps à l'action de l'ACNV et pour des raisons de facilité de traitement. Vous pouvez y souscrire à partir d'un montant de 2 € par mois. Pour le mettre en place, il suffit de vous adresser à votre banque.

Je souhaite soutenir l'ACNV par un virement* mensuel de €
 J'effectue un virement* d'un montant de €
 Je joins un chèque d'un montant de € *Tout versement fait l'objet d'un reçu*

Fait le à Signature :

Pour un virement : Association pour la Communication NonViolente
Banque : la Nef | Domiciliation : Crédit Coopératif – 102, bld de Magenta – CS60019 – 75479 Paris Cedex 10
Numéro de compte : 41020028078 EUR | BIC : CCOPFRPPXXX | IBAN : FR76 4255 9000 0341 0200 2807 834